

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

Entrée en vigueur du Règlement no. 2002-131-1

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 9 mars 2021, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2002-131-1 : « *Règlement no. 2002-131-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineurs 2002-131* ».

Ce règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire, vise à :

- 1) Modifier certaines normes relatives aux dérogations mineures;

Que lors de la séance qui se tiendra le 17 août 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le Règlement no. 2002-131-1 remplaçant le Règlement sur les dérogations mineures no. 2002-131.

Que l'entrée en vigueur du Règlement no. 2021-131-1 remplaçant le Règlement sur les dérogations mineures no. 2002-131 est le 18 août 2021

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **18^e jour du mois d'août 2021**.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

Entrée en vigueur du Règlement no. 2002-131-1

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 18 août 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 août 2021.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière